



e C.G.T. Courrier

des conseillers prud'hommes et des responsables juridiques cgt

4^e trimestre 1987

Prix : 6 F

N° 32 (nouvelle série)

Editorial

2826

2826 Conseillers prud'hommes militants de la C.G.T. Beaucoup sont nouveaux élus, beaucoup sont anciens.

Nous le savons, c'est un mandat syndical difficile à exercer pour de nombreuses raisons :

- l'isolement dans une institution éloignée de l'entreprise, donc du syndicat, de l'action syndicale.
- l'intégration dans une institution que d'aucuns voudraient, sereine et neutre où se "cotoient" avocats, magistrats, employeurs, personnels judiciaires.
- le maniement de techniques et de concepts très imbibés des procédures civiles et du droit des contrats sur fond de régression de la jurisprudence.
- les travailleurs victimes se présentent souvent isolément, en situation d'infériorité et une fois que le mal est fait, après le licenciement.

2.826 militants C.G.T. dans une institution judiciaire compétente pour les litiges qui opposent patrons et salariés, c'est un investissement syndical considérable - 28 militants par départements en moyenne.

Cela donne aux militants élus des responsabilités.

Cela donne aux directions syndicales des responsabilités.

Pour l'efficacité réelle du mouvement syndical, la défense des travailleurs :

- L'institution prud'homale doit être un maillon efficace de la défense des droits, non seulement sur le terrain de l'effectivité, mais pour faire

barrage à la dérèglementation des relations de travail, sous les formes appropriées.

- Ignorer l'activité prud'homale, ne pas exploiter ce qu'elle recèle d'initiatives, de potentiel d'exemples de victoires, de militants ayant des connaissances utiles au mouvement. C'est se priver d'un volet important de l'action syndicale.

Une obligation pour le militant prud'homal et le dirigeant syndical : tisser et entretenir des liens étroits vivants, c'est :

- rester un militant syndical à part entière dans son entreprise, son syndicat, son U.D., c'est être branché sur la réalité et non détaché dans les sphères de la justice, c'est garder son originalité et sa force à l'institution elle-même ; c'est résister à une dérive administrative des prud'hommes.
- Intégrer le conseiller prud'homme à l'activité syndicale, à la formation, aux initiatives, c'est affermir le militant lui-même, c'est pourvoir bénéficier de ses connaissances spécialisées.

Des moyens concrets pour entretenir ce lien actif :

- La constitution de groupes C.G.T. au sein des conseils avec un animateur associé ou membre de la direction de l'U.L. ou de l'U.D.
- La participation de conseillers à l'activité Droits et Libertés dans un petit collectif.
- La formation syndicale et spécialisée PRUDIS avec la lecture C.G.T.

y compris de la presse spécialisée : chronique juridique de la V.O. - R.P.D.S. - DROIT OUVRIER. Ces lectures valent en qualité largement les publications patronales ou similaires trop souvent seules présentes dans les bibliothèques des Conseils.

Enrichir l'activité syndicale :

- C'est savoir sortir des conseils : des dossiers exemplaires arrivent quelquefois même défendus par des militants C.G.T. Ils méritent d'être mis au grand jour dans des tracts, des manifestations, la presse, des prises de position. Ils peuvent devenir des affaires publiques populaires avec un contenu de classe très fort, avec au bout une victoire payante.
- C'est savoir aussi à un moment d'une lutte entrer dans les prud'hommes, faire progresser le droit et forcer de l'extérieur cette juridiction à prendre position, y compris là où nous avons été écartés des responsabilités comme c'est le cas dans de nombreuses grandes villes. Faire jouer la pression populaire sur la justice rendue au nom du peuple français n'est pas interdit, au contraire. Tout magistrat est sensible à l'air du temps.

Le lien, travailleurs - syndicat - prud'hommes sera là une évidence ; les seuls perdants : les patrons licenciés et ceux qui se plient en quatre devant eux.

2.826 élus,

C'est beaucoup si, avec intelligence, avec et dans la C.G.T., ils sont des militants à part entière.

Quelques réflexions sur les résultats

Tout était prêt au soir du 9 décembre dernier dans les salles de rédaction des principaux quotidiens du pays pour titrer à la une de l'édition du lendemain sur un nouveau, significatif et historique recul du syndicalisme de classe dans notre pays, attesté par la perte par la C.G.T. de 3 à 6% au moins des voix et de la première place en tant qu'organisation syndicale aux élections prud'homales. Il a fallu revoir toutes les copies et la lecture desdits quotidiens du 10 décembre n'était pas triste : "la C.G.T. surprend son monde", "l'élection de toutes les surprises", "toutes les données sont inversées", "mercredi noir du syndicalisme"...

Quant à MARCHELLI qui, quelques semaines auparavant, interrogé par un journaliste sur une prise de position de l'UGICT-CGT, avait, méprisant, laissé tomber : "personne ne parlera plus de cette organisation bientôt", il avait du coup perdu beaucoup de sa superbe.

Quant au patronat et au gouvernement qui avaient tout fait pour que ces élections soient très nettement défavorables à la C.G.T. et à l'UGICT, il leur faudra désormais prendre en compte cette donnée nouvelle, et pour employer un mot à la mode "incontournable" de la situation qui résulte des résultats de ce scrutin. L'élément sans doute le plus riche d'enseignements pour l'avenir est que : contrairement aux augures qui depuis des années prédisent le déclin inéluctable de la C.G.T. du fait de la perte (pour cause de démantèlement) de ses "bastions ouvriers" et de la transformation importante de la composition du corps des salariés (liée aux évolutions technologiques), la C.G.T. vient de faire une démonstration, à l'échelle nationale, de sa capacité à s'implanter et à développer une influence forte et durable dans ces "nouvelles" catégories de salariés en voie d'expansion rapide que sont les techniciens, agents de maîtrise et cadres, et aussi, parmi tous les salariés des entreprises nouvelles qui se créent quelles que soient leurs fonctions.

L'évolution des effectifs des sections

L'examen des chiffres, en effet, est éloquent.

la section Encadrement a vu ses effectifs progresser de près de 12% alors que les autres sections voyaient les leurs diminuer sensiblement de :

- 17,5% pour l'industrie,
- 8% pour le commerce,
- 16,9% pour l'agriculture,
- 5,4% pour les divers.

Par ailleurs, pour affaiblir la C.G.T. à la fois dans la section Industrie et dans la section Enca-

Nombre de Conseillers prud'hommes salariés

	1987	1982
CGT	2.826	2.821
CFDT	1.893	1.949
FO	1.701	1.397
CFTC	332	380
CGC	529	814
FGSOA	29	33
CSL	51	40
UFT	34	28
CAT	4	1
Divers	37	29
Total	7.436	7.492

Source Ministère de Travail,
17 décembre 87

drement, la plupart des techniciens et agents de maîtrise ayant voté en 1982 dans la section Encadrement avaient été cette fois inscrits dans les autres sections et notamment dans la section Industrie tandis qu'on inscrivait à l'inverse dans la section Encadrement, des techniciens et agents de maîtrise, jeunes salariés d'entreprises nouvelles, n'ayant pas voté en 1982 et dont on présupposait que l'influence de la C.G.T. parmi eux serait très faible.

Mathématiquement, les variations d'effectifs intervenues au sein des différentes sections devaient mécaniquement se traduire (à influence égale de chaque organisation syndicale en 1987 par rapport à 1982) par un recul global de la C.G.T. d'au moins 2 à 3% sur l'ensemble des sections et les transferts et manipulations d'effectifs effectués, par un affaiblissement relatif très sensible des posi-

tions de la C.G.T. à la fois dans la section industrie et dans la section encadrement.

Les résultats du scrutin par Sections

Les résultats du scrutin montrent qu'il n'en a rien été puisque globalement la C.G.T., toutes sections confondues maintient, avec 36,4%, ses positions, qu'elle progresse de 0,2% dans la section industrie avec un score de 45,2% et de 1,6% dans la section encadrement avec un score de 14,6%.

A l'évidence, ces résultats n'auraient pas été possibles sans une progression sensible à la C.G.T. parmi les techniciens, agents de maîtrise et cadres.

Un examen détaillé des résultats montre que, compte-tenu du taux d'abstention dans cette section, il a fallu que l'UGICT gagne plus de 11.000 voix nouvelles parmi les seuls ingénieurs et cadres pour atteindre le score de 14,6% dans la section encadrement, score qui d'ailleurs confirme les résultats obtenus actuellement par l'UGICT dans les élections professionnelles dans le 3^e collège).

De la même manière, il apparaît, compte-tenu des modifications intervenues dans la section industrie que la C.G.T. a dû gagner 200.000 voix nouvelles parmi les ouvriers ou employés nouvellement embauchés mais aussi les agents de maîtrise et techniciens inscrits massivement dans cette section pour réaliser le score de 45,2%.

L'examen des résultats par départements

L'examen des résultats par départements confirme pleinement cette analyse. La C.G.T. progresse dans 8 régions sur 22. L'UGICT dans 20 régions sur 22 et dans 71 départements sur 95, soit donc dans les 3/4 des départements.

Dans la région Ile de France où se trouvent concentrés 40% des ingénieurs et cadres, et contrairement à toutes les tendances enregistrées depuis 15 ans, la progres-

d'un scrutin

sion de l'UGICT s'avère décisive pour l'obtention du résultat final (+1,6% au plan national).

Dans le Val-de-Marne, et la Seine-Saint-Denis, l'UGICT progresse de 4% des progressions de 10 à 18% dans la section encadrement sont enregistrées dans des villes comme IVRY, VITRY, CHAMPIGNY, CRETEIL. Ainsi, dans des régions à forte tradition ouvrière, et où la lutte contre la casse et le déclin industriels a été menée de la manière la plus déterminée, la C.G.T. s'affirme et de loin comme la première organisation syndicale parmi les ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise confirmant de manière irréfutable qu'elle n'a aucune vocation à être minoritaire parmi ces catégories et que son ambition de faire du syndicalisme de classe, le syndicalisme le plus influent parmi elles n'a aucun caractère utopique.

On pourrait multiplier les démonstrations. Citons simplement encore PARIS où gouvernement, patronat et forces de gestion de la crise comptaient rayer de la carte le mouvement syndical de classe : l'UGICT progresse de 2,4% par rapport à 1982 !

Et enregistrons enfin que l'UGICT dépasse désormais ou frôle la barre des 20% dans quinze départements.

Le phénomène de l'abstention

Certains qui avaient présenté comme une certitude le recul de la C.G.T. et le grand bond en avant de la C.G.C. à laquelle ils accordaient généreusement 12% des suffrages (elle n'a pu dépasser 7,45% au total et s'est littéralement effondrée dans la section encadrement avec un recul de 12%), ont tenté au lendemain du scrutin de minimiser les enseignements à tirer de celui-ci et notamment l'échec total de leurs prévisions en mettant en avant le phénomène d'abstention qui s'est révélé considérable dans ce scrutin.

C'est oublier que tout avait été fait et organisé pour que cette abstention soit massive : pas de cam-

pagne autorisée à la radio et à la télévision et des conditions de vote parfois telles qu'un grand nombre de salariés se sont trouvés dans l'impossibilité matérielle de participer au scrutin. L'un des moyens le plus souvent utilisé pour cela a été d'inscrire la totalité des salariés d'entreprises à établissements multiples disséminés sur un territoire parfois à la dimension du pays dans la localité du siège social de l'entreprise. Quant aux pressions de toutes sortes exercées pour dissuader les salariés d'aller voter, elles ont été légions.

Par ailleurs, une analyse fine et comparative des résultats obtenus par les différentes organisations syndicales montrent par exemple qu'une partie très importante de l'électorat C.G.C. s'est réfugiée à cette occasion dans l'abstention, une autre partie reportant ses voix sur les organisations C.F.D.T. et F.O. La progression de l'UGICT et les très bons résultats de la C.G.T. dans son ensemble ne doivent absolument rien comme on l'a vu plus haut au phénomène d'abstention massive.

Il reste bien sûr que nul ne saurait se satisfaire de cette situation qui reflète bien l'impact de la crise sur le comportement d'un grand nombre de salariés. Pour ne donner qu'un exemple : la motivation du chômeur de longue durée, du salarié en retraite anticipée d'entreprise, ou du jeune tuciste vis-à-vis de l'élection des conseillers prud'homains, quelle peut-elle être en général ? Poser la question, c'est y répondre.

Des perspectives nouvelles pour l'action

Ce bon comportement de la C.G.T. dans une élection nationale que nous savions à priori difficile pour nous, ouvre à l'ensemble de nos organisations des perspectives nouvelles pour un développement rapide et sensible, partout dans les entreprises à la fois de notre influence et de nos forces organisées.

A nous maintenant d'agir en conséquence !

En bref...

• **Droit de grève : la Cour d'Appel de Paris** a le 27 janvier infirmé les ordonnances de Bobigny et de Créteil (Air Inter contre les navigants). Le juge, dit-elle, n'a pas qualité ni compétence pour apprécier le bien fondé et la légitimité des revendications. Il ne lui appartient pas de substituer son appréciation à celle débattue entre employeur et syndicat.

• **Joëlle SOYER** a été débouté de sa demande de nullité, réintégration par le Juge départiteur de Rouen. Elle a interjeté l'appel.

• **Citroën** : le procès devant la Cour d'Appel de Versailles est reporté le 27 septembre.

• **Ducellier** : 21 militants sont traduits devant le tribunal Correctionnel le 1^{er} mars. La C.G.T. appelle ses organisateurs à faire signer massivement l'appel de protestation et de solidarité, à faire adresser des pétitions au tribunal. Elle invite les régions à envoyer des délégations de militants le 1^{er} mars au Puy.

• **R.V.I. Vénissieux** : 7 militants sont poursuivis devant le tribunal Correctionnel de Lyon, le 29 mars pour diffamation, vol et détérioration, atteinte à la liberté du travail.

• **Assemblées Générales des Conseils** : la C.G.T. a perdu la présidence des Conseils de Paris, Lyon, Nîmes, Orléans. Elle l'a conservée à Créteil, Bobigny, Boulogne, le Havre et gagné à Rennes. (Renvoyez d'urgence les informations au secteur L.D.A.J.).

STAGE PRUDIS

Du 17 au 23 avril 1988, Présidents de Conseils à COURCELLE

Faites-vous inscrire auprès de l'U.D.-C.G.T. qui transmettra votre candidature à PRUDIS-CGT.

Cloture des inscriptions : 4 mars.

RENAULT : LE CHEMIN DE LA LIBERTE...PAR LA LUTTE

Le procès contre les 10 de Billancourt aura marqué l'année sociale en 1987.

Il a été un grand moment de vérité et de clarté. Son environnement, son déroulement et ses conclusions portent témoignage de l'extrême gravité de l'offensive contre les libertés menée par le capital et le pouvoir.

Ce procès ne saurait donc être réduit au seul terrain juridique. En même temps, il est utile de tirer tous les enseignements de la bataille juridique menée avec succès par la C.G.T. avec la compétence et l'efficacité des avocats ★ et le rôle joué par son secteur "Droits et Libertés".

Le procès de Nanterre a valeur de symbole quant à la dimension, et à la portée du mouvement de solidarité envers "les Renault" pour la défense des droits de l'homme à la Régie et dans les entreprises en général.

L'enjeu était et reste considérable.

A travers "les 10", c'est l'ensemble du monde du travail qui est visé, avec comme cible la C.G.T..

La direction de Renault et le gouvernement entendaient faire condamner les militants C.G.T., comme des malfaiteurs et des délinquants. Ils devaient être mis au ban de l'opinion publique, avec la caution officielle de la justice.

Les grands médias se sont mobilisés spontanément par un savant dosage de silence et de falsification, de dénigrement de la C.G.T. et de soutien actif, de complicité non déguisée envers la machination de la direction. D'emblée, un seul parti pris, l'arbitraire, le déni de justice.

Les militants étaient coupables à priori, parce que C.G.T., parce que syndicalistes, parce que communistes. Ils devaient être condamnés à des peines de plus de cent ans de pri-

son et à des amendes dépassant 250 millions de centimes.

Il n'en a rien été. Avec la C.G.T., un grand mouvement s'est levé, pour la vérité et la justice.

Dans toute la France, une exigence s'est affirmée, massivement, pour la relaxe et l'acquiescement.

Le résultat est là, qui sonne comme une première et significative victoire de la lutte.

Le PDG de Renault et le gouvernement, d'accusateurs qu'ils prétendaient être se sont retrouvés accusés.

La machination a été démontée. La provocation a été mise à nu. L'innocence des 10 a éclaté au grand jour, dans les entreprises, devant l'opinion, comme dans la salle du Tribunal.

Ils ont été relaxés des principaux chefs d'inculpations, notamment des plus infamantes, tels que vol avec effraction, coups et blessures, injures publiques,...

Le jugement du 7 décembre a, sans ambiguïté, désavoué la direction.

Tous les prétextes, toutes les accusations sans fondement qui prétendaient justifier les licenciements des mêmes délégués, sont tombés du même coup.

Rien ne doit plus s'opposer à la réintégration des 10, dont le combat pour le rétablissement dans leur emploi et leurs droits prend une tout autre dimension.

La preuve est faite une fois encore que l'efficacité de la lutte dépend directement de la capacité des travailleurs à se faire entendre assez fort.

Renault, c'est aussi l'enseignement, ou la vérification de la complémentarité efficace d'une bataille juridique menée, non pas en soi, mais étroitement intégrée à la lutte, avec sa spécificité bien sûr, avec la compétence et l'autorité irremplaçable des avocats, mais toujours avec le souci des enjeux de classe et du rapport de force existant.

Le procès de Nanterre est à cet égard particulièrement incitatif à ne négliger en aucune façon l'importance des dossiers juridiques et de leur traitement en concertation étroite, syndicalistes et juristes, et en

veillant, en permanence, à rassembler les travailleurs dans une lutte pour la défense des libertés et pour leur extension.

Pour exemplaire que soit ce conflit n'est pas le seul. Des résultats se sont concrétisés dans beaucoup d'autres secteurs et entreprises, durant la dernière période, d'Hubert Carles aux PTT, aux assistantes sociales de Paris, des travailleurs de Damifer à ceux de la RATP, ... le patronat et le gouvernement ont essuyé des échecs.

Sans nul doute, ces luttes et ces résultats contribuent à éclairer les travailleurs sur une notion capitale : frapper un délégué C.G.T., licencier des militants, c'est mettre en danger le droit de défendre ses revendications, le droit de donner son opinion, et à fortiori de prétendre intervenir pour changer le travail et la gestion des entreprises.

Le dernier CCN de la C.G.T. a encore souligné cette exigence : la bataille pour les libertés, pour les droits de l'homme, pour la démocratie à l'entreprise est une composante, essentielle du combat contre l'austérité et le chômage, pour la croissance, pour la réponse aux besoins de l'homme comme pour sa libération pour construire une issue à la crise. Elle exige de faire plus, beaucoup plus, partout, dans les entreprises et les régions.

Gérard ALEZARD
Secrétaire de la C.G.T.

Mes GRINSNIR, LEDEMERMAN,
MEYER-MANVILLE,
LOGUERE

STAGE SECTEUR LDAJ

du 2 au 7 mai 1988, à COURCELLE,
stage réservé aux responsables et animateurs des secteurs de Fédération, U.D. et grosses U.L.

Inscrivez-vous auprès du secteur L.D.A.J.

SOMMAIRE

	Page
Editorial	1
Quelques réflexions sur les résultats d'un scrutin	2 et 3
Renault : le chemin de la liberté... par la lutte	4